

**CR de la réunion de la Commission de Suivi de Site RHODIA-groupe Solvay implanté  
sur les communes de Melle, Saint-Léger de la Martinière et Pouffonds  
du 28 octobre 2015**

Isabelle Badenhauter : représentante de DSNE et mandatée par l'association CIMES

---

Une trentaine de personnes des différents collèges (salariés, association-riverains, collectivités territoriales, exploitants, administration) étaient présentes à la réunion qui s'est déroulée de 15h à 16h30 le 28 octobre à la Préfecture. L'ordre du jour a été suivi scrupuleusement et il y a eu globalement très peu de débats ni de questions. Les documents qui ont servi de supports aux présentations ont été mis à disposition des participants sur le site de la DREAL :

<http://dreal.poitoucharentes.alienor.com/les-css/index.html>

**1/ Installation de la nouvelle commission**

Le CLIC Rhodia Opérations est remplacé par la CSS (Commission de Suivi de Site) de l'établissement Rhodia Opérations - Groupe SOLVAY, décision actée par arrêté préfectoral du 19 février 2015.

La constitution de la CSS a été définie en début de réunion. Après appel à candidature à ce moment, le nouveau bureau a été constitué. Ses membres sont :

- le Président (obligatoirement un représentant du collège des associations-riverains) :  
nom ?
- Collège état : DREAL
- Collège des élus : Mr Brunet
- Collège des exploitants : P. Perrona, responsable HSE
- Collège des associations-riverains : Mr Chatelain
- Collège des salariés : Mr Cornut

Le règlement intérieur proposé (cf lien) a été adopté à l'unanimité.

**2/ Bilan 2014 des inspections des installations classées**

En 2014, 3 inspections à caractères plutôt thématiques ont été menées :

- la défense contre l'incendie (visite des installations du 10/2/2014)
- la gestion de l'eau (visite d'inspection du 22/5/2014)
- la prévention des risques technologiques (visite du 4/09/2014) associée à un bilan de l'état d'avancement des suites données aux inspections précédentes).

Le bilan présenté est strictement celui qui est écrit dans le document mis en ligne. Les informations supplémentaires sont :

- défense contre l'incendie : après un 1<sup>er</sup> chiffrage du montant des études jugé trop onéreux par l'exploitant, une 2<sup>nd</sup>e société spécialisée a été consultée. Une réunion d'échange en vue d'établir le cahier des charges pour la mise en place d'un rideau d'eau de protection d'un des ateliers a eu lieu et la proposition technique et commerciale a été établie en novembre 2014. **Cette proposition a été validée par l'exploitant.**

- Gestion de l'eau : l'état initial du caniveau d'un local d'un des ateliers n'avait pas été fourni. Il l'est maintenant et comme cet ouvrage est très dégradé, il en sera fait un **point précis en 2015 avec des propositions de réparation.**

Le représentant du préfet demande à ce que les questions soient groupées après la présentation par l'exploitant de son bilan.

### 3/ Bilan de l'exploitant 2014

Ce bilan a été présenté par J.M. Simonot, nouveau directeur de Solvay arrivé cet été et par P. Perrona responsable HSE. Le principal « business unit » (il y en a 15 à Melle) est Novicare (produits de soins à la personne (L'Oréal) ; lubrifiants métalliques, adhérents pour les peintures acryliques ; adhérents pour pesticides permettant de les fixer sur les plantes pour en éviter le lessivage).

Le bilan présenté est strictement celui qui est écrit dans le document mis en ligne. Les informations supplémentaires sont :

- De nombreux investissements au volet environnement et sécurité du site ont été faits en 2014 : 1.45 Million d'euros. Certains des investissements 2015 ont déjà été réalisés : les détecteurs de gaz toxiques mis en place sur l'un des ateliers sont **opérationnels** ; la 2<sup>me</sup> et dernière tranche des travaux de mise en conformité Foudre sont **finis** ; la mise en place du rideau d'eau a été **validée** ; la modernisation de la station de traitement biologique va **commencer**.
- Une présentation détaillée de la nouvelle station de traitement (STEP) est faite. Cette partie est particulièrement intéressante. Elle est destinée à restaurer les eaux de la Légère pour tendre vers un **bon état**. Selon JM Simonot, va plus loin que la demande de l'arrêté de 2005 qui mentionne un **état correct**. **L'ensemble de l'installation va être simplifié et de nombreux ouvrages au sein de la station actuelle seront supprimés.** NB : La diapositive présentant l'évolution prévue (dia 21) en fait intègre les nouveaux éléments et les anciens qui vont disparaître). Le principal élément est la construction d'une tour/bassin de 30 m de diamètre et de 8 m de hauteur qui traitera entre autres l'azote organique et non-organique. La station **prendra en compte les nouvelles normes de rejet. Les procédés mis en œuvre dans le bassin sont des technologies d'ultrafiltration qui permettra d'atteindre <5mg de N dans les rejets (jusqu'à maintenant c'est <35mg qui est visé). La nouvelle station sera construite en parallèle du fonctionnement de la station actuelle.**
- Gestion des situations d'urgence : 6 barrières sont prévues pour couper les routes à l'entrée du PPI (périmètre des effets au sol défini et approuvé en 2013). **4 de ces barrières ont déjà été réalisées et les 2 autres sont en cours de finalisation.** L'ensemble devrait être opérationnel fin 2015 ou début 2016. Le **déclenchement des barrières est manuel par les pompiers. Un système de déviation est prévu dans le cas où la fermeture des barrières est déclenchée. Il y eu un exercice pour la mise en place de ces déviations mais n'a pas bien fonctionné. En 2016, le PPI doit être revu (réglementairement le PPI est revu tous les 3 ans - mais ne se traduira sûrement pas par des modifications) et un nouvel exercice de déviation sera refait.** La sirène implantée sur le château d'eau et déclenchée par l'usine en cas d'alerte **va sonner le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois avec un motif sonore différent des sirènes actuelles.**

**La place est alors donnée aux questions posées.** Aucune question n'a été posée à part celles dont j'étais porteur.

**Question 1.** Les chiffres sur les montants de l'investissement pour la STEP ne sont pas les mêmes selon les documents : 5.5 Millions d'euros ou 7 Millions d'euros. Quel est le bon chiffre et si le montant est passé de 5,5 millions à 7 millions, quelles sont les modifications et améliorations apportées au projet ? **Réponse :** l'investissement est de 7 Millions d'euros. Le chiffre de 5.5 Millions d'euros correspond à la partie éligible à la subvention de l'agence de l'eau. Cette subvention est de 40% sur les 5.5 Millions d'euros.

**Question 2.** Quelle assurance concernant la possibilité d'épandage des boues car rien n'était acté avec les agriculteurs lors d'une réunion précédente. Il faudrait savoir ce qu'il en est car si il n'y a aucune certitude quant aux lieux d'épandage, que vont-t-ils faire des boues à court et moyen terme, où en sont les discussions avec les agriculteurs ? **Réponse :** Le représentant du préfet dit qu'il sera très attentif à cet aspect des choses. Les épandages ne peuvent durer. Il invite l'exploitant à identifier dès maintenant la solution et à communiquer sur ce sujet quand la solution sera trouvée. La tendance est vers l'arrêt de l'épandage pour une solution par le compostage qui fournit un compost avec une qualité maîtrisée et sans aucun danger. Pour l'instant cet aspect n'est pas précisé dans le projet de STEP ; D'après l'exploitant, le choix est fait pour le compostage ; le prestataire est identifié ; il fait partie du groupe Suez ; il ne sera pas localisé sur le site. Les plans d'épandage actuels se poursuivent sur le court terme et tous les agriculteurs sont trouvés et suffisent pour les épandages actuels.

**Question 3.** On nous a souvent dit qu'un problème majeur était le manque d'eau disponible pour alimenter l'usine. N'y aura-t-il pas de problème d'approvisionnement en eau pour l'usine et cela augmentera-t-il ou pas sa quantité restituée dans le milieu et la quantité globale d'eau reçue par la Légère en aval de l'usine ? **Réponse :** 97% de l'eau utilisée sera récupérée. Le volume a été augmenté à partir du réseau incendie (étang n°1).

**Question 4.** Le but premier de la construction de la station STEP est de pouvoir assurer une meilleure qualité de l'eau en respectant les normes des rejets. Outre l'amélioration voulue et certainement contrôlée ultérieurement dans la Légère, y aura-t-il une amélioration de l'état (actuellement catastrophique) de l'étang de Mézear. Qu'est-il prévu pour restaurer ce lieu ? **Réponse :** ne sont pas au courant donc n'ont rien envisagé.

**Question 5.** Toujours dans le document de la DREAL il est noté que durant les 3 dernières années : 2012 à 2014, les paramètres principaux DCO, MES (matières en suspension), NGL (Azote global) et NH4 (ammonium) ont fait l'objet de dépassements chroniques des valeurs limites : 16% pour le paramètre DCO, 24% pour le paramètre MES et 55% pour le paramètre NGL. Ces dépassements vont-ils perdurer jusqu'à fin 2016 (date prévue pour la mise en activité de la nouvelle STEP). Y aura-t-il des mesures transitoires pour éviter un tel niveau de dépassement des normes ? **Réponse :** rien ne sera fait avant la station STEP car c'est un problème de technologie. Avec les technologies de l'actuelle station, on peut jouer à la marge mais les gains seront très faibles donc il n'y aura pas de changement notable jusqu'à la nouvelle station.

**Questions 6.** Idem pour les odeurs : dans l'attente de fin 2016 quelles mesures prises pour limiter ces mauvaises odeurs ? **Réponse :** idem ci-dessus.

Enfin, pour clore les questions et la réunion, j'ai ajouté que nous étions satisfaits de voir que la problématique environnementale était enfin prise en compte.